

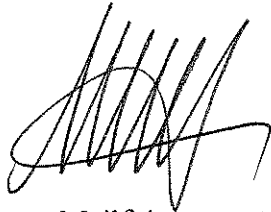
Montréal, le 14 septembre 2004

M. Clément Leblanc
Producteur agricole
120, Rang St-Amable
Saint-Barnabé Sud (Québec)
J0H 1G0

Monsieur,

La Régie accuse réception de votre lettre du 20 août 2004 adressée à M^e Lise Lambert, présidente de la Régie de l'énergie et la joint à toutes celles des producteurs de votre région que nous a transmises l'UPA de Saint-Hyacinthe et dont nous avons accusé réception le premier septembre dernier.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Anne Mailfait, avocate
Secrétaire adjoint de la Régie de l'énergie

AM/sp

Le 20 août 2004

Régie de l'énergie

- 8 SEP. 2004

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Madame Lise Lambert, présidente
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Madame,

Je désire faire part à la Régie de l'Énergie de mon intérêt dans le dossier de la gazéification en milieu rural et tout particulièrement au projet de renforcement et d'extension de réseau « Les deux vallées ». Je ne désire pas m'attarder sur cet aspect, toutefois je crois important de rappeler aux représentants de la Régie pourquoi le gaz naturel est une source d'énergie importante pour mon entreprise et le secteur agricole en général.

Mon intérêt pour les questions énergétiques et les projets d'investissements qui en découlent provient du rôle premier que joue l'énergie dans le développement, la viabilité et la capacité concurrentielle de mon entreprise agricole. Pour se développer de manière concurrentielle je dois avoir accès au même éventail de ressources énergétiques que les autres secteurs d'activités.

Tout comme les 27 autres producteurs touchés par le projet, j'étais au courant de la venue du projet « Les deux vallées » dans notre secteur. La détermination de Gaz Métro et l'échéancier qui nous avait été présenté était dès plus optimiste, une mise en service dès cet automne. Tout nous laissait croire et nous a amené à la projection et l'amorce de projet futur suite aux économies qui seraient éventuellement réalisées. Je tiens à vous informer personnellement des conséquences de ce refus sur mon entreprise :

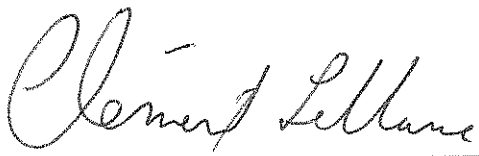
1. Ne pas pouvoir réaliser les projets prévus.
2. Être obligé de me tourner vers d'autres sources énergétiques et par conséquent modifier la technologie déjà prévue.
3. Retarder la réalisation de projets.
4. Ne pas atteindre un niveau concurrentiel.

Il est intéressant de se remémorer que l'implantation de l'électricité dans les rangs agricoles apparaissait non rentable dans les débuts de l'électrification du Québec. De nos jours, ce sont les exploitations agricoles qui consomment la majeure partie de l'électricité consommée dans le milieu rural. L'accès à la ressource favorise son utilisation.

J'espère que par ces quelques lignes la Régie comprend l'importance des enjeux pour mon entreprise agricole. Je m'étais engagé envers Gaz Métro par un contrat de vente sur la base des tracés projetés pour l'expansion et le renforcement du réseau dans ma région. En bon citoyen je tiens à profiter, comme les autres secteurs d'activités, aux économies et aux retombées engendrées par l'accessibilité au gaz naturel.

En espérant que vous pourrez reconsidérer la mise en oeuvre du projet « Les deux vallées » et de tous les autres projets destinés à la gazéification du milieu agricole en Montérégie de manière favorable.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.



Producteur agricole touché par le refus
du projet de renforcement et d'extension
de réseau « Les deux vallées »

Commentaires personnels